Art. 53.— *L'autorité administrative pourra, lorsqu'elle croira cette mesure utile, particulièrement dans les villes, ordonner par arrêté que tous les chiens circulant sur la voie publique soient muselés ou tenus en laisse.*

Art. 54. — *Lorsqu'un cas de rage a été constaté dans une commune, la mairie prend un arrêté pour interdire, pendant six semaines au moins, la circulation des chiens, à moins qu'ils ne soient tenus en laisse.*

La même mesure est prise par les communes qui ont été parcourues par un chien enragé.

Pendant le même temps, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire en dehors de leur résidence, si ce n'est pour *les faire abattre. Toutefois, peuvent être admis à* circuler librement, mais seulement pour l'usage auquel ils sont employés, les chiens de berger et de bouvier, ainsi que les chiens de chasse.

Art. 55. — Lorsque des animaux herbivores ont été *mordus par un animal enragé, le maire prend un arrêté pour mettre ces animaux sous la surveillance* d'un vétérinaire délégué à cet effet. Cette surveillance sera de six semaines au moins.

Ces animaux sont marqués et il est interdit au propriétaire de s'en dessaisir avant expiration de ce délai, si ce n'est pour les faire abattre. Dans ce cas, il est délivré un laissé passer qui est rapporté au Maire dans le délai de cinq jours, avec un certificat attestant que les animaux ont été abattus. Ce certificat est délivré par le vétérinaire délégué à la surveillance de l'atelier d'équarrissage.

L'utilisation des chevaux et des bœufs pour le travail peut être autorisé, à condition, pour les chevaux d'être muselés.

Art. 66. — L'utilisation de la peau des animaux morts de la rage ou abattus pour cause de cette maladie demeure permise après désinfection dûment constatée.

Parmi les instituteurs qui viennent d'obtenir le certificat d'aptitude pédagogique, nous relevons les noms suivants appartenant aux diverses écoles officielles de Roubaix :

MM. Bernard (école de la rue Archimède); Brisson (id. boulevard d'Halluin); Dambrine (id. rue Archimède); Desmedt (id. rue Decrème); Hulin (institut Turgot); Isoré (rue Ternaux); Lefebvre (institut Turgot); Stoupy (id.); Taisne (école de la rue du Bois).

Le bulletin départemental de l'enseignement primaire dit que pendant le mois d'avril, les élèves de l'école de la rue de l'Industrie ont accompli, sous la direction de MM. Pyck et Agache, une intéressante promenade scolaire au parc de Barbieux où on leur a fait une causerie sur les *palmipèdes*.

Demandes en autorisations de bâtir. — Il y a un peu de ralentissement dans les demandes en autorisation de bâtir ; voilà la liste de celles qui ont été déposées à la mairie du 22 avril au 14 mai :

M. Baudouin, deux maisons, rue des Vélocipèdes. — M. Jules Debuchy, un hangar, rue de l'Alma. — M. Emile Desprez, une maison, rue Archimède. — M. Schellens, deux maisons, rue de Tunis. — M. Henri Delattre, deux maisons, rue de Wasquehal. — M. Decraene, trois maisons, rue des Fleurs. — M. Jean-Baptiste Debaisieux, une maison, rue de Wasquehal. — M. L. Logrest, une construction rue de Jemmapes.

Toute une série d'accidents. — Jeudi soir, à sept heures, un tailleur, Paul Stevens, domicilié rue Archimède, est tombé accidentellement dans le canal, non loin de la passerelle du Hutin. Des passants l'ont retiré presque aussitôt et transporté à l'estaminet du *Repos des Pêcheurs* où des soins empressés lui ont été prodigués par M. le docteur Bernard. Stevens a été conduit à l'Hôtel-Dieu. Quelques jours de repos le rétabliront complètement de ce bain forcé.

— On a admis vendredi d'urgence à l'hopital, un journalier, Pierre Christory, qui en déchargeant un camion de balles de laines à la Condition publique, s'était fait une entorse.

— Une femme de cinquante-six ans, la veuve Destrebecq, demeurant rue Archimède, était montée, samedi matin, sur une courte échelle pour nettoyer les carreaux d'une fenêtre, lorsque, par suite d'un étourdissement subit, elle a perdu l'équilibre et est tombée sur le carrelage de sa cuisine. Dans sa chute, elle s'est fortement contusionnée à la tête. Mme Destrebecq se plaint aussi de douleurs cuisantes. M. le docteur Bayart a déclaré que son état n'avait rien d'inquiétant.

— Dans une rixe qui s'est produite vendredi soir, à onze heures, entre plusieurs jeunes gens et sur le boulevard de Paris, l'un des combattants, Emile D..., âgé de 20 ans, a eu l'épaule luxée d'une façon assez sérieuse. Le blessé a été reconduit à son domicile, rue de Montesquieu, où M. le docteur de Chabert lui a donné les soins nécessaires.

Un pauvre diable nommé Joseph Legrand, est tombé vendredi matin entre les pattes de trois filous qui l'ont amené dans un estaminet de la rue de Lille et, finalement, ont réussi à lui escroquer une somme de 38 francs, tout ce qu'il avait sur lui. Le tour a été joué à l'aide d'une partie de cartes, à laquelle a pris part un faux Anglais. Legrand arrivé à Roubaix depuis une semaine et originaire de Berlaimont, ne connait pas les noms des trois escrocs; mais il a pu donner leur signalement à la police et il y a lieu de croire qu'on leur mettra sans tarder la main au collet.

Encore un vol sur le champ de foire ! Mme D... s'est aperçue hier qu'on lui avait dérobé son porte-monnaie pendant qu'elle se promenait sur le boulevard Gambetta. L'importance du vol n'est que 8 frs. Mme D... a porté plainte.

Un violent orage—le premier de l'année — a éclaté vendredi soir sur la région. A Roubaix, une pluie torrentielle est tombée de sept à huit heures. Les éclairs se succédaient presque sans interruption et un vent impétueux complétait la bourrasque. Nous n'avons pas entendu dire que cet orage ait causé ici des accidents.

Exposition des Arts décoratifs, organisée par la société artistique de Roubaix-Tourcoing dans son local de la rue de l'Alouette. — Ouverture le 1er mai. — Entrée, 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis; un franc, les autres jours de la semaine. — L'exposition sera ouverte de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de physique, de chimie et de manipulations, rue du Collège, professeur : M. A. Béghin. — Lundi 17 mai, à 2 h. du soir, manipulations; à 8 h. physique. — Jeudi 20 mai, à 2 h. du soir, manipulations; à 8 h., chimie. — Cours de chauffeurs, à l'ancien conditionnement, rue du Château, professeur: M. Cornut, ingénieur, tous les dimanche à 10 h. du matin.

Société coopérative de consommation.—Prix du pain : Gruau (trois livres) 0,57 c.; Blanc (trois livres) 0,50; Ménage (quatre livres) 0,57 c.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Une disparition. — *Il s'agit d'une montre en* argent que son propriétaire, un garçon de magasin de la filature de M. Pollet-Bonnel, rue de Lille, avait accrochée, lundi matin, dans la salle où il travaille et qu'il n'a plus retrouvée quelques heures plus tard. L'enquête minutieuse à laquelle il fut procédé ne put établir quel était l'auteur du larcin.

Neuville-en-Ferrain. — *Acte de probité.* — Une jeune fille de 13 ans, Mlle Marie Phalempin, a trouvé dernièrement, derrière l'église, un portemonnaie contenant une certaine somme, qu'elle s'est empressée de porter à M. le Maire. Celui-ci lui a conseillé de garder l'objet à la disposition de son propriétaire.

Condamnation. — Le nommé Isidore Verhelst, expulsé de France, qui fut pris il y a quelques jours en flagrant délit de mendicité, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Lille à 3 mois de prison

LILLE

L'ouverture de l'exposition scolaire du Nord aura lieu aujourd'hui. Hier, M. le maire de Lille, accompagné de ses adjoints, a visité l'exposition.

La première salle comprend la section agricole : au milieu, une grande table est couverte des cahiers et albums, de plans d'exploitation, de tableaux d'enseignement. Aux deux côtés de la porte deux belles vitrines renferment les produits agricoles et les ingrédients chimiques pour la fumure des terres.

Viennent ensuite de charmants modèles d'instruments aratoires en réduction, faits par les élèves des écoles rurales, les uns travaillés avec grand luxe d'ornementation, les autres simples et d'usage journalier, des modèles de fers de toutes formes, pouvant atténuer les défectuosités de pieds des chevaux, des vitrines renfermant toutes espèces d'insectes et d'oiseaux nuisibles ou utiles à l'agriculture.

Dans le grand salon réservé à la section scolaire l'aspect de l'ensemble est très beau ; c'est un véritable musée où toutes les industries ont été rassemblées. Ici, ce sont les produits de la filature de laine et de coton. A côté, la lingerie simple ou ornée, la broderie, les travaux au crochet, les tricots, les robes confectionnées. Plus loin, des spécimens de galvanoplastie et d'argenture, des spécimens de serrurerie artistique, des outils en fer et en bois, des réductions d'échelles, de chèvres et de palans, des découpures en bois, des pièces en fer forgé et ajusté, des bielles et glissière de machines à vapeur.

Ces spécimens de la grande industrie sont entourés par les charmantes productions des travaux de couture et de tapisserie. Les fleurs n'ont pas été oubliées et quelques beaux bouquets, hélas, sans odeur, sont jetés çà et là sur de jolies chemisettes d'enfants ou de légers tricots.

On voit aussi de jolis essais de vannerie artistique, de belles et riches reliures, des ferrures, des bois travaillés, des peintures sur porcelaine.

Citons aussi de très beaux modelages, quelques petits groupes en marbre très curieux et surtout un beau vase, d'une coupe très gracieuse et délicieusement orné de figurines.

A voir aussi le petit salon consacré à de charmants petits travaux de nos tout jeunes enfants des écoles maternelles, ces objets manuels de tricot, de tapisserie, de broderie, de crochet, de piquage, que ces petits enfants apprennent à faire et qu'ils exécutent avec tant de délicatesse.

Revue des territoriaux. — M. le général Frelaut, commandant la première brigade d'infanterie, accompagné de M. le général de France, chef d'état-major, a passé vendredi, à trois heures, la revue des territoriaux des classes 1874 et 1875 dont la période d'instruction expire aujourd'hui 25 mai.

Les deux généraux, accompagnés d'un officier d'ordonnance, sont arrivés à deux heures et demie sur le Champ-de-Mars, où le bataillon territorial était déjà réuni sous le commandement du colonel Royer; les troupes ont exécuté les différents exercices de l'école de compagnie et de bataillon.

Après ces mouvements, le bataillon s'est groupé dans le fond du Champ-de-Mars, près du stand de *Ma Campagne* et, à quatre heures, le défilé commençait.

Le défilé terminé, le bataillon s'est rangé devant les deux généraux, puis a eu lieu la distribution des récompenses de tir. M. le général Frelaut s'est alors avancé au milieu du bataillon et, en quelques mots patriotiques, a rappelé aux territoriaux qui allaient quitter l'uniforme, qu'en cas d'alarme « la France comptait sur eux et espérait les trouver prêts ».

Eboulement d'un terrain. — Jeudi, dans l'après-midi, une partie de la chaussée s'est effondrée sous une voiture de saltimbanque, près de la porte de Valenciennes. Il n'y a eu heureusement aucun accident de personnes. Cet éboulement est dû aux vastes excavations creusées pour les carrières de Lezennes et qui ont des ramifications jusqu'à la porte de Valenciennes.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 14 mai 1886

Présidence de M. JULIEN LAGACHE, maire

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*).

La séance est ouverte à 8 heures.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Julien Lagache, maire ; A. Vinchon A. Faidherbe, J.-B. Pennel, P. Destombes, P. Watine adjoints ; F. Roussel, Martel-Delespierre, N. Comerre H. Salembier, A. Dupire, H. Haringkouck, G. Heyndrickx, G. Legrand, F. Ernoult, le docteur Derville, H. Buisine, S. Cheron, F. Fauvarque, G. Leclercq, A. Senneville, H. Roche, Delannoy-Destombes, Pollet Desquiens, Béghin-Bonnave, le docteur Carrette, Louage, Descamps, Orange, P. Dazin, E. Baas.

Absents : MM. Alfred Reboux (à l'armée territoriale), L. Cordonnier, Cuvelier (*empêché*), P. Catteau, H. Sandevoir (indisposé).

M. Alfred Reboux, secrétaire, étant absent, le Conseil procède à la nomination d'un secrétaire pour la séance. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant: Votants, 26; M. G. Heyndrickx, 25 voix, élu; M. Dupire, 1.

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 mai, qui est adopté sans observation.

Questions diverses

Le Conseil renvoie à la 2e commission un legs de Mlle Housez à divers établissements; un legs de M. Eloi Gonthier à la fabrique de l'église Sainte-Elisabeth; une demande de création de nouveaux emplois de préposés de l'octroi; aux 1e, 3e et 1re commissions une proposition de transformation du bureau d'octroi du parc de Barbieux en chalet de nécessité.

Bâtiments municipaux

Le Conseil renvoie aux 3e et 1re commissions : une proposition d'installation de barres en fer au gymnase municipal; une demande de crédit pour grosses réparations à l'église Notre-Dame; des comptes de mitoyenneté pour le poste de police de la rue des Arts, et pour l'école des filles de la rue Pellart ; il adopte une proposition relative à une augmentation de prix du devis pour la construction d'un dépôt de pompes à incendie, rue Descartes.

Voirie

Le Conseil renvoie aux 3e et 1re commissions : les résultats d'une enquête relative à la rétrocession des parcelles inutiles de la rue de la Gare ; une proposition de construction d'un tronçon d'aqueduc boulevard Gambetta : une proposition faite par M. Willem, relative à la construction d'un aqueduc central, boulevard de Cambrai ; une demande de cession de terrain à la voie publique (société civile Grimonprez-Bossu) ; un projet de construction d'un aqueduc central, rue Labruyère : la demande d'un crédit supplémentaire pour la fourniture de l'eau nécessaire aux besoins communaux pendant l'exercice 1885 ; les résultats des enquêtes faites sur des demandes de classement des rues des Vélocipèdes et de la Chaussée ; les projets de répartition des dépenses d'entretien des chemin d'intérêt commun n° 154 et 155 ; un projet de traité relatif à l'enlèvement des immondices; le projet de prélèvement, en 1887, sur les revenus ordinaires des sommes nécessaires pour l'entretien des chemins vicinaux.

Il renvoie à la 3e commission le projet de classement et de mise en état de viabilité de la rue de Beaurewaert; une proposition de M. Derville relative à l'ouverture d'une rue nouvelle.

Il adopte un crédit supplémentaire pour le remboursement des frais de pavage de la rue de Lannoy.

Il homologue la réception définitive des travaux de pavage des rues de la Chaussée et d'Italie.

Service des Eaux

Le Conseil municipal renvoie aux 7e et 1re commissions la demande d'un crédit de 3,000 francs, destiné à payer l'installation d'un niveau transmetteur à distance, (système Parenthou) pour le service municipal des eaux, et une proposition de gratification au régisseur de ce service.

Il vote une gratification à M. Wéber conducteur des ponts et chaussées pour les services qu'il a rendus dans la question de l'épuration des eaux de l'Espierres.

LES EAUX POTABLES

M. LE MAIRE. — La sous-commission d'enquête chargée d'examiner la question des eaux potables nous a adressé le rapport suivant :

« Messieurs les membres de la Commission spéciale des eaux potables, ainsi que MM. les membres délégués des Commissions cantonale d'hygiène et des logements insalubres, se sont réunis le 9 octobre 1885, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Julien Lagache, maire de la ville de Roubaix, à l'effet de rechercher et de signaler à l'Administration municipale, les quartiers de la ville et les cités ouvrières dont les puits donnent une eau mauvaise ou en quantité insuffisante.

» Après examen de diverses questions présentées par M. le Maire et M. Binet, directeur des eaux des villes de Roubaix et de Tourcoing, au sujet du projet de distribution d'eau potable pour la ville de Roubaix, dont la réalisation est réclamée depuis longtemps par la population et surtout par les habitants des cités ouvrières, en majeure partie complétement dépourvues d'eau pour les besoins journaliers, il a été décidé que les MM. les membres des Commissions d'hygiène et des logements insalubres, adresseraient à l'Administration municipale, un rapport détaillé sur les quartiers, cités ouvrières et établissements publics pour lesquels l'eau potable est de toute nécessité.

» L'étude des documents collationnés, a prouvé que 636 habitations étaient insuffisamment pourvues ou complètement dépourvues d'eau potable dans le canton-Est, et 2,273 dans le canton-Ouest: soit ensemble 2,909 maisons.

» Ces chiffres se décomposent comme suit et d'après le descriptif ci-joint: 1° 145 propriétés composées de 252 maisons insuffisamment pourvues d'eau; 2° 72 propriétés composées de 630 maisons n'ayant que de l'eau non potable; 3° quatorze propriétés composées de 227 maisons complètement dépourvues d'eau.

» Dans la plupart des établissements municipaux situés dans les divers quartiers de la ville et au nombre de 62, l'eau est mauvaise et en quantité insuffisante pendant la saison d'été: état de choses pernicieux au point de vue de la santé des enfants qui fréquentent les établissements scolaires. De plus, de nombreuses propriétés situées au centre de la ville et peu où point visitées par les Commissions ci-dessus, sont dans le même cas, sans toutefois faire exception pour les établissements industriels.

» Pour toutes ces raisons nous ne pouvons qu'insister près de l'Administration municipale et de MM. les membres de la Commission spéciale des eaux potables, en les priant de vouloir bien donner une solution au projet d'une canalisation d'eau potable à Roubaix, dont les nombreux avantages ont été énumérés dans des rapports spéciaux, tant au point de vue de la propreté des cités ouvrières, que des maladies contagieuses et épidémiques, etc., etc.

» (Voir note ci-jointe qui nous a été adressée par M. le docteur Godefroy, vice-président de la Commission des logements insalubres.)

» Nous appelons tout particulièrement l'attention de l'Administration municipale, sur les quartiers du Pile, du Cul-du-Four, du Fresnoy, et de la Maquellerie, qui sont complètement dépourvus de canalisation et qui manquent totalement d'eau dans les temps de sécheresse.

» Les rapporteurs :

» D. RICHEZ, DELEPORTE-BAYART, C. GODEFROY »

Voici la notice de M. le docteur Godefroy dont nous parlons plus haut :

« Il est d'une très grande utilité pour les villes d'avoir une eau alimentaire d'une bonne qualité et en quantité suffisante. La qualité de l'eau entre pour beaucoup dans les causes de nombreuses maladies, et principalement dans l'explosion du choléra; c'est ce que prouve la marche de l'épidémie en Espagne.

» Trois villes importantes, dont les environs sont décimés par la maladie, présentent néanmoins une mortalité cholérique relativement faible. Ce sont Madrid, Séville et Barcelone.

» Madrid a une population agglomérée de 500.000 habitants, la ville s'alimente de sources captées au pied du Guodarama; dès le début on recommanda d'éviter l'emploi des eaux d'autre provenance; elle n'a eu une morbidité que de 5000 dont 2500 décès.

» Séville, 140.000 habitants, reçoit largement l'eau pure de ses réservoirs d'Alcolo; le choléra a jusqu'ici épargné sa population.

» Barcelone, 200.000 habitants, s'alimente par le Rio-Subrigot, le Rio-Basos, le Mataro et les puits de la ville; cette distribution d'eau est inférieure à celle des villes précédentes; les décès, sans être très nombreux, sont cependant plus nombreux qu'à Madrid. Il est vrai que Barcelone est entourée de foyers cholériques: Castellon, Marèce et Valence.

Valence qui n'est alimentée que par l'eau insalubre des puits des maisons contaminées par les infiltrations des eaux ménagères et de la riviere Juria, voit l'épidémie sévir avec violence. La province de Valence donne 35.000 cas et 14.000 décès.

» Il en est de même à Aranjuez, ou l'on boit les eaux du Tage et des puits alimentés par ses infiltrations; or le Tage reçoit les eaux du Mauzanarès, qui sert de décharge au drainage de l'agglomération Madrilene.

» Il est donc évident qu'il n'y a pas seulement coincidence fortuite entre le développement du choléra et la mauvaise qualité des eaux alimentaires; et nous ne sommes pas encore certains de ne point recevoir la visite du terrible fléau.

» Il faut donner de l'eau potable à toutes les cités et cours ouvrières, qui, pour la plupart, n'ont pas d'eau, ou n'ont qu'une eau impure, et principalement à celles qui sont dans l'agglomération de la ville.

» Signé : GODEFROY. »

Voici maintenant un rapport du directeur de la voirie :

« Chargé par la commission d'enquête relative à l'établissement d'une distribution d'eau potable d'évaluer le cube nécessaire aux besoins des services publics ; nous avons pensé qu'il n'y avait pas de base plus *précise que le compte de la consommation de* l'année 1885. C'est en compulsant notre comptabilité que nous avons établi la moyenne de la consommation des services publics. Il est incontestable que les besoins d'eau se développeront d'autant plus que celle-ci sera de meilleure qualité; le chiffre que nous avons déterminé ne doit donc être considéré que comme un minimum et c'est comme tel que nous le présentons, car nous sommes d'avis que l'eau n'est jamais trop abondante et que toute dépense faite en ce sens est récupérée sous forme d'amélioration dans l'hygiène et de diminution dans la mortalité.

» Dans le 3e trimestre les établissements municipaux ont consommé 18,000m3 d'eau soit 200m3, par jour.

» Les urinoirs ont nécessité l'emploi de 12000m3, soit par jour 140m3.

» Il a été employé au parc de Barbieux 20,800m3, soit par jour 230m3.

» Les jets d'eau, gerbes, etc., existant actuellement sont comptés pour un débit total de 6,000m3 pour 30 jours de marche, soit 200m3.

» Les 31 bornes-fontaines consomment par jour en admettant le chiffre de 10m3 donné par M. Debauve, 310m3.

» Enfin les bouches de lavage, l'arrosage des places, rues et boulevards, représentent un cube approximatif de 300m3 pendant le 3e trimestre de 1885.

» La dépense moyenne de chaque jour a donc été de.....	1.380m3.00
» En prévision de l'extension des besoins de l'agrandissement de la ville il convient d'ajouter :	
» Supplément de lavage, arrosage.....	200 »
» Urinoirs nouveaux.....	100 »
» Bornes-fontaines supplémentaires.....	100 »
» Cascades de Barbieux, jets d'eau et fontaines à établir.....	220 »
» Enfin, besoins imprévus, incendies, etc..	500 »
» Total.....	2.500m3.00

» Ce chiffre, réparti sur une population de 100,000 habitants, donne 25 litres par tête. C'est donc bien un minimum correspondant aux besoins actuels et nous sommes loin d'atteindre le chiffre de 60 litres fixé par M. Darcy. Aussi pensons-nous qu'il faut le majorer et qu'il convient pour tenir compte de l'éventualité dans l'accroissement rapide de la Ville de fixer à 3,000m3 par jour, le cube d'eau nécessaire aux services publics de la ville de Roubaix.

» Roubaix, le 12 avril 1886. »A. VARLET. »

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Messieurs, les rapports dont vous venez d'entendre lecture, sont unanimes à constater un point important: l'insuffisance absolue d'eau potable à Roubaix. En indiquant le chiffre de 2900 maisons, la commission est restée, suivant moi, beaucoup au-dessous de la vérité. Que de maisons, en effet, ont des eaux supportables à la vue et au goût, mais rendues nuisibles à la santé par les nombreuses matières organiques qui les chargent.

Au nom de l'hygiène dont les recherches établissent chaque jour la nécessité de ne livrer à la consommation que des eaux tout à fait pures, je me rallie complètement aux conclusions des rapports qu'on vient de lire.

Je voudrais même voir le Conseil municipal s'y rallier également en adoptant le veu suivant que j'ai l'honneur de vous soumettre :

» Le Conseil municipal,

» Approuvant sans réserves les conclusions de la sous-commission d'enquête;

» Considérant qu'il ne saurait y avoir de doute sur le besoin que fait courir à Roubaix l'absence d'eaux potables et sur la nécessité d'y porter remède au plus tôt;

» Invite l'administration municipale à recourir à tous les moyens pour faire passer enfin la question des eaux potables de la période d'études à la période d'exécution. »

M. A. VINCHON, adjoint. — La Commission mixte s'occupe très sérieusement de cette question

Une enquête semblable à celle dont nous venons de vous rendre compte se poursuit en ce moment à Tourcoing. Aussitôt que le résultat en sera connu, ce qui, nous l'espérons, ne tardera pas, M. le directeur du service des eaux s'occupera de recueillir des abonnements.

Lorsque ce travail sera terminé, nous aurons des données qui nous permettront d'apprécier quels sont les besoins dans chacune des villes de Roubaix et de Tourcoing, et nous pourrons nous rendre compte de l'importance qu'il conviendra de donner à la distribution d'eaux potables.

L'époque primitivement fixée pour l'enquête relative aux abonnements était le mois de juillet. Nous avons obtenu qu'elle ait lieu à une époque plus rapprochée.

Nous sommes très désireux de voir l'importante question des eaux potables recevoir une solution dans le plus bref délai possible. Vous pouvez compter que nous ne négligerons rien pour arriver à ce but. Nous espérons que l'enquête démontrera que Tourcoing se trouve dans une situation analogue à la nôtre; les deux municipalités uniront alors leurs efforts pour obtenir une prompte solution.

Après de nouvelles observations échangées entre M. le docteur Derville et M. Vinchon, le conseil donne acte à M. le Maire de ses communications.

Questions diverses

Le Conseil renvoie à la 1re commission les demandes de mise à la retraite formées par M. Crouzet Benjamin, receveur d'octroi, et par M. Broyer, ancien commissaire central de police ; aux 2e et 1re, les comptes de la fabrique de la paroisse de St-Martin pour l'exercice 1885, et son budget pour 1887 ; la demande d'un subside de 15.000 francs formée par M. Castelain, élève à l'école spéciale militaire; la demande d'un crédit supplémentaire de 900 francs pour l'Institut Sévigné (cours spéciaux); une demande de pension formée par Mme Duthoit, veuve de M. Duthoit, éclusier au Sartel; une demande de bourse formée par M. Ch. Lefebvre, élève architecte, à l'Ecole des Beaux-Arts; au 4e, 3e et 1re, un projet de construction de bâtiments de service au Parc de Barbieux.

Le Conseil adopte une demande de mise à la retraite formée par M. Vanderdelle, sergent-tambour aux sapeurs-pompiers.

Il donne acte des remerciements qui lui sont adressés par M. Giodomir Lecomte.

Il vote un crédit supplémentaire de 34 fr. 57 restant à payer sur l'exercice 1885 pour le pesage public et un crédit supplémentaire de 22 fr. 40 restant à payer sur le même exercice pour dépenses imprévues.

Il homologue un bail à passer avec la Compagnie du chemin de fer du Nord pour l'emplacement des bureaux de la gare destinés au pesage public.

Il émet un avis favorable sur l'insuffisance de fortune de la famille du jeune Grau Louis qui demande une bourse pour suivre les cours de l'école des Arts et Métiers.

Il rejette une demande du même genre formée par le jeune Dehaynin Paul, dont les parents sont depuis quelques semaines seulement à Roubaix, et ne doivent pas y rester.

Hospices de Roubaix

Le Conseil renvoie aux 2e, 3e et 1re commissions une demande formée par la commission administrative des Hospices de Roubaix relative à la construction d'une brasserie.

M. LE MAIRE donne lecture d'une lettre de la commission administrative des Hospices de Roubaix, dans laquelle celle-ci relate une visite faite à l'asile d'Armentières.

Après un échange d'observations entre MM. A. Vinchon, F. Roussel, Béghin-Bonnave, et le docteur Derville, le conseil adopte un vœu de ce dernier demandant que le Conseil engage l'Administration des hospices à s'occuper dès maintenant des plans du nouvel Hospice.

Le Conseil renvoie ensuite la lettre de la commission administrative aux 2e et 1re commissions.

Rapport des Commissions

Le « Club nautique » et « La Roubaisienne »

MM. COMERRE donne lecture d'un rapport des 6e et 1e commissions relatives à une demande de subvention formée par le *Club Nautique* pour les régates de 1886. Ce rapport se termine ainsi :

« Il y a lieu de voter, comme l'an dernier, une somme de cinq cents francs pour l'achat d'un objet d'art qui figurerait dans le programme sous le titre de « Don de la ville de Roubaix. »

M. LOUAGE propose de voter contre ces conclusions.

La proposition de M. Louage est repoussée et les conclusions du rapport sont adoptées.

M. N. COMERRE lit un autre rapport des 6e et 1e commissions concluant à accorder une augmentation de subside de 600 fr. à la société de gymnastique et d'armes *La Roubaisienne* pour l'éclairage de sa nouvelle salle d'exercices.

Après une discussion assez vive entre MM. Béghin-Bonnave, Paul Watine, A. Vinchon, Roche, Baas le docteur Derville, Heyndrickx et G. Leclercq, celui-ci propose de voter à la *Roubaisienne* 300 francs au lieu de 600. Cette proposition est rejettée: les conclusions du rapport sont adoptées.

Avertisseurs d'incendie. — Cimetière

Le Conseil vote une somme de 1,200 fr. d'indemnité à M. Toulet pour l'entretien et la réparation des appareils du réseau d'incendie, pendant les deux dernières années (du 17 mai 1884 au 17 mai 1886).

Il adopte les conclusions d'un rapport relatif à des modifications apportées au règlement du cimetière.

Il homologue également le cahier des charges devant servir de base à l'adjudication de l'exploitation et de l'entretien du cimetière pendant une période de trois années, qui prendra cours le 1er juillet prochain.

Parc de Barbieux

M. G. Legrand donne lecture du rapport suivant : « Messieurs, M. Ternynck nous a adressé, à la date du 6 février dernier, une demande tendant à obtenir que sa propriété, sise front au parc de Barbieux, soit mise, par une entrée directe, en communication avec ce parc.

» Votre commission, après s'être rendue sur place, a considéré que le plan du jardin était conçu de telle façon qu'il était impossible, sans nuire à l'aspect général de notre belle promenade, d'accorder aux riverains ce que nous demande M. Ternynck.

» Toutefois, en ce qui concerne ce dernier, sa propriété se trouvant longer un sentier public, dit rue Monthyon, nous vous prions de décider que si une proposition était faite par lui et par tous les propriétaires riverains de ce sentier, d'en porter la largeur à 12 mètres, il y aurait lieu alors, mais dans ce cas seulement, et après approbation du plan par le Conseil, de pratiquer une coupure dans les massif afin de permettre, comme cela s'est fait pour la rue Bossuet, l'établissement d'une voie carrossable. Cette entente n'intervenant pas, les choses devront rester dans l'état actuel. »

Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. H. Buisine, F. Roussel, L. Faidherbe, P. Destombes, Martel Delespierre, Roche, le Conseil repousse une proposition de ce dernier demandant de faire payer une redevance aux personnes qui demanderaient d'établir une ouverture le long du parc Barbieux.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport.

La rue de Mouveaux

M. LE MAIRE. — Avant de lever la séance, je donne la parole à M. Vinchon pour une communication.

M. A. VINCHON, adjoint donne lecture de la lettre suivante du directeur de la voirie :

« Monsieur le Maire,

Conformément au désir exprimé par M. Destombes, adjoint, j'ai l'honneur de vous rappeler que M. le syndic de la compagnie des tramways a été invité à faire réparer le pavage de la rue de Mouveaux et qu'il s'est refusé à exécuter ce travail.

» En 1885, le service de la Voirie a exécuté d'office les réparations nécessaires ; pour l'exercice 1886, M. le Préfet vient, sur la demande de la ville, de mettre Monsieur le syndic en demeure de procéder aux réparations urgentes. Si dans un délai de vingt jours le travail n'est pas commencé, la ville est autorisée a procéder d'office.

» Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Maire, l'assurance de mon entier dévouement. » A. VARLET. »

La séance est levée à 10 h. 15.

CONCERTS ET SPECTACLES

Concerts publics. — Voici le programme des concerts donnés par la *Grande Harmonie* et la *Lyre Roubaisienne*, au jardin de Barbieux, le dimanche 16 mai (de 5 à 7 h. du soir) et place Chevreul, le jeudi 20 mai (de 8 h. 1/2 à 10 h. du soir).

Première partie. — Grande-Harmone. — 1. allegro militaire, XXX. — 2. la Légion d'honneur, marche triomphale, dédiée au général Faidherbe, Th. Semet. — 3. la Vouë, Pétrella. — Deuxième partie. — Société chorale la Lyre Roubaisienne. — 1. En avant, chœur, lre audition, Van Acker. — 2. Le combat naval, chœur, A. de St-Julien. — Troisième partie. — Grande-Harmonie. — 1. solo de piston sur une cavatine de Rossini, exécuté par M. Charles Montigny, Léon Chic. — 2. fantaisie sur les brigands, arrangée par Th. Dureau, Verdi. — 3. Offenbachiana, potpourri sur des motifs d'Offenbach.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responzabilité de la rédaction.

Roubaix, 14 mai 1886.

Monsieur le Directeur-Gérant du *Journal de Roubaix*.

J'ai eu tort, le 13 avril dernier, de tenir, dans l'estaminet Arensma, 107, rue de France, à Roubaix, des propos diffamatoires à l'encontre de M. Jules Vandenbosche, directeur de tissage, chez MM. Drez, Simpson et Cie.

Je viens recourir à la publicité de votre estimable journal pour réparer le dommage que j'ai causé à M. Vandenbosche et retracter des paroles que je regrette et que je n'ai pu prononcer que dans un moment de surexcitation.

Les propos que j'ai tenus, soit à l'estaminet Arensma, soit plus tard, à l'audience de M. le Juge-de-Paix, ne reposaient, je n'hésite pas à le reconnaître, sur aucun fondement et je suis le premier à rendre hommage à la haute honorabilité de M. Vandenbosche, qui jouit, à juste titre, de l'estime et de la confiance de ses patrons et de tous ceux qui le connaissent. Désiré VANDEVELDE.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 14 mai 1886

Présidence de M. HEUDE

Tout individu qui dans les dix dernières années, non compris la durée de toute peine subie, a mérité trois condamnations supérieures à trois mois de prison est condamné, en vertu de la loi de 1885 sur la relégation, à l'internement perpétuel sur le sol des colonies ou autres lieux désignés par le gouvernement, c'est-à-dire à la relégation, dans le cas où il viendrait à commettre un quatrième délit méritant plus de trois mois de prison.

C'était le cas de Devriès, fileur de lin à Lille. Ce malheureux récidiviste avait déjà trois fois été condamné à des peines supérieures à trois mois de prison quand il y a quinze jours, le diable le poussant, il profita de son séjour dans une cave où il cassait du bois, pour diriger contre la serrure du caveau au vin l'arme qui ne devait servir qu'à faire du menu bois.

La porte forcée, il vit des bouteilles de Malaga. Que ne peut le pouvoir de la dive bouteille ! Il céda à la tentation.

FEUILLETON DU 16 MAI 1886. — N° 28

FLOREAL

VIII

On croyait que l'explosion de la nuit n'était pas étrangère à son voyage et qu'il était allé avec le directeur, M. Dubut, entretenir le préfet des scènes qui venaient de ce produire.

— Ecoutez donc, lui dit la mère Charlot dès qu'il put l'entendre... avez-vous la clef de la cave !

Voltin devint extrêmement pâle.

— Pourquoi ?

— Parce que j'ai entendu quelqu'un tousser et remuer les fagots.

— Laissez donc ! vous vous êtes figuré ça, et vous n'avez rien entendu du tout.

— Je vous jure que si... J'ai eu tellement peur que je n'osais pas rester seule à la maison.

— Qu'est-ce qui vous a mis ces idées-là dans la tête ?

— Enfin, je sais bien ce que je dis ; je ne suis pas folle, je pense !... Allons y voir.

— Laissez-moi donc tranquille, que diable voulez-vous que j'aille voir ?... un chat qui aura fait tomber un fagot !...

— Comme vous voudrez, reprit la vieille femme d'un ton piqué ; pour moi je ne reste pas là ; je vais me préparer et m'en aller à l'église.... j'avais le temps mais je ne veux pas demeurer seule ici...

En disant ces mots, elle remonta dans sa chambre et redescendit bientôt avec sa robe des dimanches.

— Vous direz au petit que je suis passée devant.

— Oui.

— Si je rencontre Nini en route, je la préviendrai de ce que j'ai entendu...

— Pour lui faire peur et lui monter la tête ? Elle a bien été assez effrayée du coup de cette nuit laissez-la donc tranquille !

— C'est vrai... Vous avez raison... Je ne lui dirai; rien... Allons, à bientôt !

Lorqu'elle se fut éloignée, Voltin fouilla ses poches, prit la clef et descendit près de Floréal.

Ce dernier était toujours dans la même position.

— Levez-vous, lui dit Voltin ; il faut que nous causions.

Floréal se redressa et attendit.

— Lorsque je vous trouvai hier matin dans le goyau de Sainte-Marie, je ne me doutais pas que, pour me remercier de vous avoir laissé libre, vous essayeriez le soir même de me faire sauter en l'air... que diable avez-vons donc contre moi ?

— Contre vous ?... Vous êtes du parti des pat